

# APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE COMMUNE DE BEAUSEMBLANT

## 1. Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Beausembiant 455 Route Barthélémy de Laffemas, 26240 BEAUSEMBLANT  
Monsieur Jean CESA - Maire  
Tél : 04 75 03 13 64

## 2. Procédure de passation et type du marché :

Cette consultation est un marché de maîtrise d'œuvre conformément à l'article L 2431-1 du Code de la Commande Publique. Le marché est passé en procédure adaptée conformément à l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique

## 3. Lieu et montant estimé des travaux :

- Salle des fêtes de Beausembiant
- **Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 550.000,00 euros H.T (valeur avril 2019)**

## 4. Objet

### **Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes pour l'accessibilité, la réhabilitation et l'extension de la salle des fêtes de Beausembiant**

La mission de maîtrise d'œuvre faisant l'objet de ce marché comprend les éléments de mission suivants :

Mission de base :	Délais d'exécution des éléments de mission :
ESQ, études d'esquisse	2 semaines
APS, études d'avant-projet sommaire	2 semaines
APD, études d'avant-projet définitif	4 semaines
PRO, études de projet	5 semaines Le PROJET devra être remis au maître d'ouvrage début décembre 2019.
ACT, assistance à la passation des contrats de travaux	
EXE, études d'exécution/Visa et de synthèse	
DET, direction de l'exécution des contrats de travaux	
OPC, ordonnancement, pilotage et coordination du chantier	
AOR, assistance aux opérations de réception	
SSI, mission de coordonnateur SSI	

Les études d'avant-projet comprennent également l'établissement du dossier en vue de l'obtention :

- Du permis de construire. (valant Autorisation de Travaux (AT) au titre des Etablissements Recevant du Public (ERP)
- De toutes autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux ;
- Ainsi que l'assistance au maître de l'ouvrage au cours de leur instruction ;

- Ainsi que l'assistance au maître de l'ouvrage pour le montage des dossiers de subventions demandées.

(La définition des besoins de la Mairie est fournie en annexe.)

### **5. Rémunération, forme du prix**

Le présent marché de maîtrise d'œuvre est un marché forfaitaire conclu à prix provisoire. La rémunération forfaitaire du maître d'œuvre est fondée selon un pourcentage qui s'applique au montant estimé hors taxes des travaux. La rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux.

Montant définitif de la rémunération = estimation définitive du coût prévisionnel des travaux X taux de rémunération

Le caractère forfaitaire du marché n'interdit pas de convenir que certaines prestations ou fournitures particulières puissent être rémunérées sur la base de prix unitaires figurant au contrat. Le maître d'œuvre s'engage à ne percevoir aucune autre rémunération d'un tiers au titre de la réalisation de l'opération. Etablissement du forfait provisoire de rémunération. Le montant du marché, fixé dans l'acte d'engagement, est provisoire, conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et de l'article 29 du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

(Négociation : Pour approfondir son choix, le maître d'ouvrage pourra éventuellement auditionner au maximum 3 candidats. Le temps d'audition sera équivalent pour chaque candidat, soit 30 minutes. Dans le cadre de l'audition, le maître d'ouvrage négociera les conditions du marché avec les 3 candidats auditionnés)

### **6. Liste des pièces à fournir**

- Justifications à produire : Pièces prévues au décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 et à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015.
- Il est rappelé que le signataire doit être habilité(s) à engager le candidat. Les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.  
Les documents DC1 et DC2 peuvent être utilisés ou le formulaire DUME (Document Unique de Marché Européen)
- Une lettre de motivation et de compréhension du projet (format A4 maximum)
- La fiche (format A3) remplie selon la trame ci jointe, de deux projets réalisés (choix selon les critères de sélection rappelés ci-dessous) , d'importance et de complexité comparables à l'objet du marché, avec mention du nom du maître d'ouvrage, l'année de réalisation et le coût des travaux
- L'acte d'engagement

(Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.)

### **7. Critères de sélection de l'entreprise :**

Sélection des candidats : Le marché sera attribué, dès lors que l'offre est pertinente, et son prix raisonnable, en fonction des critères suivants :

- Prix des prestations : 40 %
- Pertinence : 60 %
  
- Proximité (moins de 80 kms de Beausemblant) de l'agence d'architecture, Organisation proposée (en matière de suivi de chantier) : 10%
  
- Expérience et connaissance des dernières normes en matière d'accessibilité (Appréciation à partir de la fiche A3 annexée à cet effet, et de l'opération similaire, de rénovation, mise aux normes pour accessibilité d'une salle des fêtes, sur la Drôme, l'Ardèche ou l'Isère, et réalisée depuis moins de deux ans : 15%
  
- Expérience en matière de restructuration et d'extension de bâtiment communal  
Appréciation à partir de la fiche A3 annexée à cet effet, et de l'opération similaire de reprise-extension d'un bâtiment qui sera impérativement une salle des fêtes ou une salle d'accueil périscolaire, sur la Drôme, l'Ardèche ou l'Isère, et réalisée depuis moins de 3 ans : 15%
  
- Méthodologie proposée, la perception de l'opération, et sa motivation : 20 %

Chacun de ces critères sera apprécié selon le principe suivant :

- très satisfaisant : 20
- satisfaisant : 16
- globalement satisfaisant : 12
- moyennement satisfaisant : 8
- insatisfaisant : 4
- non répondu : 0

#### **8. Date limite de remise des offres :**

- Date limite de réception des offres : Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 à 17h
- Négociation éventuelle : lundi 8 juillet 2019
- Approbation par conseil municipal : courant juillet 2019

Les offres devront parvenir par voie électronique sur la plateforme :

<http://marchespublics.ledauphine-legales.com>

#### **9. Durée du marché et délais d'exécution**

La durée prévisionnelle de la mission est de 32 mois qui peuvent se décomposer ainsi (les durées indiquées sont des durées maximales à ne pas dépasser) :

- 4 mois d'études (et permis de construire)
- 4 mois de consultation des entreprises
- 12 mois de travaux dont 1 mois de préparation
- 12 mois de GPA

Le marché ne sera pas reconduit.

Date prévisible de démarrage de la prestation : **août 2019.**

#### **10. Tribunal compétent, délais et voies de recours**

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Administratif de Grenoble.

Le candidat dont la candidature ou l'offre serait rejetée, dispose d'un délai de deux mois à dater de la réception de la notification portant rejet de la candidature ou de l'offre pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif précité.

**11. Renseignements :**

Les demandes de renseignements complémentaires (jusqu'à 10 jours avant la date limite de remise des offres) et le dépôt des offres électroniques sont accessibles sur le profil acheteur

<http://marchespublics.ledauphine-legales.com>

Aucune visite du site ne sera organisée par le maître d'ouvrage. Néanmoins, les extérieurs du site étant en accès libre au public, cela permet aux candidats qui le souhaitent de se rendre sur place pour visualiser les bâtiments existants et mesurer l'ampleur du projet.

**Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.**